



## Rentrée scolaire 2020 : le dernier protocole sanitaire de référence (21 août 2020) Quels changements ?

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14221>

La rentrée aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre. Un assouplissement du protocole sanitaire a été décidé dans les établissements scolaires dans le respect des prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé et par un [avis du Haut Conseil de la santé publique du 7 juillet 2020](#). Cependant, une évolution a été annoncée dans une allocution du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse le 20 août 2020 au soir : **la règle sur le port du masque a été durcie**. Le masque devra être porté par tous, professeurs ou élèves, dès l'âge de 11 ans dans les espaces clos même lorsqu'une distance physique d'un mètre est respectée.

Les mesures s'adressent aux élèves comme aux personnels. Leur application doit tenir compte du contexte propre à chaque établissement.

<b>Protocole du 21 août 2020.</b>	
<b>Les modifications entre le protocole du 9 juillet 2020 et celui du 21 août 2020 sont matérialisées en rouge</b>	
<b><u>Préalable</u></b>	<p>Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (<b>38 °C ou plus</b>) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.</p> <p>Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.</p>
<b><u>Distanciation physique</u></b>	<p>Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Cette règle concerne tous les espaces clos : salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats...</p> <p>Dans les espaces extérieurs comme les cours de récréation, la distanciation physique ne s'applique pas non plus. Si la configuration des salles de classe ne permet pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, l'espace est</p>



	<p>organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves, et les enfants de plus de 11 ans doivent porter un masque dans la classe.</p> <p>Les parents d'élèves s'engagent à ne pas envoyer un enfant en classe en cas de fièvre (38° C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19 chez lui ou dans la famille.</p>
<p><b><u>Gestes barrière</u></b></p>	<p>Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• se laver très régulièrement les mains ;</li> <li>• tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;</li> <li>• utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter ;</li> <li>• saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.</li> </ul>
<p><b><u>Lavage des mains</u></b></p>	<p>Le lavage des mains à l'eau et au savon doit être réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à l'arrivée dans l'établissement ;</li> <li>• avant chaque repas ;</li> <li>• <b>avant et après les récréations ;</b> <i>(ces étapes avaient disparu dans le protocole du 9 juillet)</i></li> <li>• après être allé aux toilettes ;</li> <li>• le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.</li> </ul> <p>Il peut s'effectuer sans mesure de distance physique.</p>
<p><b><u>Port du masque</u></b></p>	<p><b><u>Pour les élèves :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les élèves des écoles maternelles : il est à proscrire.</li> <li>• Pour les élèves des écoles élémentaires : il n'est pas recommandé, mais des masques sont à disposition pour les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école.</li> <li>• Pour les collégiens et lycéens : il est obligatoire dans les espaces clos <b>même lorsqu'une distanciation d'un mètre est respectée.</b></li> <li>• Les personnels et les élèves de plus de 11 ans portent un masque durant leurs déplacements.</li> </ul> <p>L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.</p> <p><b>À savoir :</b> Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Cependant, le ministère dote chaque établissement en masques grand public pour les élèves qui n'en disposeraient pas.</p> <p><b><u>Pour les personnels :</u></b></p>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est <b>obligatoire</b> en école primaire, en collège et en lycée <b>même quand la distanciation d'au moins un mètre est garantie.</b></li> <li>• Les personnels et les élèves de plus de 11 ans portent un masque durant leurs déplacements.</li> </ul>
<p><b><u>Ventilation des locaux</u></b></p>	<p>L'aération des locaux est fréquente (toutes les trois heures). Elle dure au moins 10 à 15 minutes et est assurée au moins trois fois par jour (avant l'arrivée des élèves, durant les récréations et la pause méridienne ainsi que le soir pendant le nettoyage des locaux).</p> <p>En cas de ventilation mécanique, il s'agit de s'assurer de son bon fonctionnement et de son entretien.</p>
<p><b><u>Limitation du brassage des élèves</u></b></p>	<p>La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire.</p> <p>Cependant, le déroulement de la journée et des activités scolaires est organisé pour limiter, <b>dans la mesure du possible (cette nuance à disparu dans la version du 21 août)</b>, les regroupements et les croisements importants. Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents.</p>
<p><b><u>Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériel</u></b></p>	<p>L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est désormais autorisé.</p> <p>Des objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe peuvent être mis à disposition : ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.</p> <p>Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour, ainsi qu'une désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels dans tous les espaces communs (les poignées de portes, par exemple).</p> <p>Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.</p>
<p><b><u>Formation, information et communication</u></b></p>	<p><b><u>Le personnel</u></b></p> <p>Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée, dans toute la mesure du possible, avant la reprise des cours ou dès le premier jour. Les médecins et infirmiers de l'éducation nationale apportent leur appui à ces actions de formation.</p> <p><b><u>Les parents</u></b></p> <p>Ils sont informés clairement (<i>liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation</i>) :</p>



- des conditions de fonctionnement de l'école ou de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;
- de leur rôle dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement ;
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves.

### Les élèves

Les élèves bénéficient d'une information pratique sur les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté. L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours ou du dispositif 2S2C.